

MOTO-CLUB: TIC Pop de S'Harcellin E-MAIL: Callat. JPC free: fr TÉLÉPHONE: 06 12 22 9840

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Lique otdoglale R. A

N° D'ÉPREUVE FFM: 142

DATE: 28 Avil 2004

LIEU: SAINT VERAND (38)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course		Licence: 179870
	DOULCIER liliane	Licence: £48 168
Membre du Jury	GAUZT Pascul	Licence: 079468
Membre du Jury	CAILLAT Tean Pascal	Licence: 031 733
Commissaire technique responsable -	ARRAZON LUDINIC	Licence: 038 083
Responsable du chronométrage	PERRET Boredicte	Licence: 263476

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 I DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION		
125	13		125			
77 ×2	15		125 250			
77 × 1	15		450			
Quad	15		450 125/250/450			
50	6	8	50			
65	7	11	65			
				Ψ.		
			3			
				٠		
	1					

RÉGLEMENT PARTICULIER 2024 MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / OUAD

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

DAVON [(78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION	
Nom du responsable médical Det ROUNG EOIS T.B. Nombre de secouristes C. S Hôpital le plus proche FAILMT. TIMCELLIN (38)	Nombre d'ambulance(s)

ARTICLE 7 ILE SITE DE PRATIQUE

Accès: Nom du site Cacuil Adresse La Fo	de l'Voranch rui Clilére 29160	Caractéristiques : Longueur du circuit
CAPACHÉ MOID: Pendant les essais : 45 En manche : 45.	CAPACITÉ OUAD OU SIDE-CAR: Pendant les essais : 30. En manche : 70.	Largeur de la grille



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

(many many many	VISA	DU MÔI	O-CLUB		
DATE:	OZ	101	120		
-	1		MOTO	CLUB De	IN
		a seguina	or M	ARCELL ARCELL Marcelling 06 12 22	298 40
A.		A	TEL.	0-	

VISA DE LA LIGUE

DATE:

0.5 JAN, 2024

LIGUE MOTOCYCLISTE

AUVERONE RHONE ALPES ZA. 18 Chamin de IIIe Neuve 26600 LAROCHE DE GLUN Tél: 04 75 55 22 50

VISA DE LA FEM

DATE:

NUMÉRO:

FIDDLEVE LYEVELDE

HORAIRES PREVISIONNELS



Moto-Club ----- MC Pays de St Marcellin

N° d'affiliation ----- 2741

Lieu ----- 38160 Saint Vérand

N° d'épreuve FFM ----- 142

Date ----- 28/05/2024

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8H00	8H23	Essais Chronométrés	125	23 mn
8H25	8H48	Essais Chronométrés	MX2 Groupe A	23 mn
8H50	9H13	Essais Chronométrés	MX1	23 mn
9H15	9H38	Essais Chronométrés	MX2 Groupe B	23 mn
9H40	10H03	Essais Chronométrés	QUAD	23 mn
10H05	10H13	Essais Libres	50/65	8 mn
10H25	10H45	Manche I	125	15mn+1T
10H50	11H10	Manche I	MX2 Groupe A	15mn+1T
11H15	11H35	Manche I	MX1	15mn+1T
11H40	11H48	Essais Chronométrés	50/65	8mn
11H48	13H30	Repas		
13H30	13H50	Manche I	MX2 Groupe B	15mn+1T
13H55	14H20	Manche I	QUAD	20mn+1T
14H25	14H40	Manche I	50/65	10mn+1T
14H45	15H05	Manche 2	125	15mn+1T
15H10	15H30	Manche 2	MX2 Groupe A	15mn+1T
15H35	15H55	Manche 2	MX1	15mn+1T
15H55	16H15	Entracte		
16H15	16H35	Manche 2	MX2 Groupe B	15mn+1T
16H40	17H05	Manche 2	QUAD	20mn+1T
17H10	17H25	Manche 2	50/65	10mn+1T
17H30	17H50	Super Finale	Trophée	
			Gérard CAILLAT	15mn+1T
			125/MX2A/MX1	
17H50		Remise des Prix	A l'arrivée de la finale	

FIGURAL PARTICIES

HORAIRES PREVISIONNELS



 Moto-Club ----- MC Pays de St Marcellin

 N° d'affiliation ----- 2741

 Lieu ------ 38160 Saint Vérand

 N° d'épreuve FFM ----- 142

Date ----- 28/05/2024

Dél	out	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
16⊢	130	19H30	Contrôles administratifs	SAMEDI 27/04	
16⊢	130	19H30	Contrôles administratifs	SAMEDI 27/04	
6H	30	8H00	Contrôles techniques	DIMANCHE 28/04	
6H	30	8H00	Contrôles techniques	DIMANCHE 28/04	